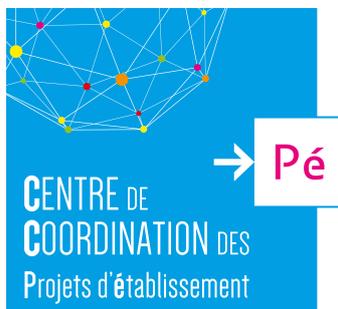


CENTRE DE COORDINATION DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

édupôle
28, route de Diekirch
L-7220 WALFERDANGE
www.ccpe.lu



DOSSIER DE PRÉPHASE 2020/2021

À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Titre du projet:

Établissement scolaire:

Chef de projet:

Date de l'adoption par le Conseil d'Éducation (joindre un extrait du rapport concernant l'adoption du «pé» par le Conseil d'Éducation):

Date de ce dossier: _____ **Signature du chef de projet:** _____

En cas d'acceptation du «dossier de préphase» par le CCPÉ, une convention entre les responsables du projet et le CCPÉ sera signée.

I. DONNÉES RELATIVES À LA GESTION DU «PÉ»

1) Nom et adresse de l'établissement:

2) Nom et coordonnées (à l'école) du chef de projet:

3) Membres du groupe de pilotage et branche enseignée:

4) Nom du représentant de la Direction au sein du «pé»:

5) Titre du projet:

La durée du projet à mettre en œuvre sera fixée à la fin de la «préphase» suivant les résultats de celle-ci et de l'envergure du «pé».

II. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Choix de la finalité du projet d'établissement

Le projet d'établissement aura la finalité suivante, c.-à-d. une priorité unique choisie parmi les suivantes ou proposée par le lycée demandeur (v. les explications sous «II.2. Définition des champs d'action»):

1. Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des élèves
2. Améliorer l'apprentissage des langues
3. Développer une culture scientifique et technologique
4. Promouvoir l'équité scolaire
5. Améliorer le niveau de qualification de tous les élèves
6. Priorité proposée par le lycée/lycée technique: (voir sous II.2.6):

⇒ Titre de la priorité «6»: _____

2. Définition des champs d'action en fonction des priorités susmentionnées

En fonction de la finalité choisie, le projet d'établissement portera sur les objectifs suivants, choisis parmi ceux indiqués ou des objectifs proposés par le lycée demandeur:

1. Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des élèves

- améliorer l'information sur l'offre scolaire de nos lycées
- élaborer des critères et outils d'orientation qui tiennent compte des aspirations et capacités de l'élève
- éduquer les élèves à assumer leur responsabilité propre, à prendre conscience de leurs capacités et à savoir faire des choix pertinents
- intégrer l'approche du choix à l'ensemble des matières enseignées
- promouvoir le travail avec les parents
- promouvoir l'orientation des élèves n'ayant pas atteint les socles de compétences prévus en 9^e
- suivre et/ou réintégrer les élèves en échec scolaire
- encourager la coopération entre l'école et les partenaires du monde professionnel
- organiser des activités à caractère économique faisant partie intégrante du cursus scolaire
- organiser des stages en entreprise
- améliorer l'information sur l'offre de l'apprentissage et du marché du travail
- améliorer l'information sur l'offre pour ce qui est de l'apprentissage tout au long de la vie
- développer l'esprit d'entreprise
- améliorer l'information sur l'offre scolaire postsecondaire
- encourager la coopération entre l'école et les instituts de formation postsecondaire.

2. Améliorer l'apprentissage des langues

- améliorer les bases langagières écrites des élèves
- améliorer les bases langagières orales des élèves
- diversifier les méthodes d'apprentissage des langues
- mettre en œuvre des mesures d'appui différenciées en fonction des lacunes langagières
- mettre en œuvre des mesures d'appui différenciées en fonction des langues maternelles
- créer des synergies entre les différentes langues enseignées
- créer des synergies entre les branches de langues et les autres branches
- améliorer les capacités de communication professionnelle
- lier l'enseignement des langues aux exigences de l'enseignement des branches spécifiques à la formation entamée.

3. Développer une culture scientifique et technologique

- développer les compétences spécifiques aux sciences et à la technologie
- adapter l'enseignement aux exigences de l'évolution scientifique et technologique
- promouvoir les compétences servant à utiliser les nouveaux médias
- prendre des mesures spécifiques pour encourager les jeunes filles à choisir une formation scientifique ou technologique
- orienter vers les professions et études supérieures en la matière.

4. Promouvoir l'équité scolaire

- promouvoir l'égalité entre hommes et femmes
- promouvoir le choix de professions atypiques
- promouvoir le choix de matériel scolaire sans stéréotypes
- développer une pédagogie d'appui et de différenciation interne pour les élèves ayant des problèmes dans l'une ou l'autre langue d'instruction
- développer une pédagogie d'appui et de différenciation interne pour les élèves ayant des difficultés en lecture
- développer une pédagogie d'appui et de différenciation interne pour les élèves atteints de dyslexie
- développer une pédagogie d'appui et de différenciation interne pour les élèves nouvellement arrivés au pays
- développer une pédagogie d'appui et de différenciation interne pour les élèves d'origine sociale défavorisée
- favoriser l'intégration totale ou partielle d'élèves en situation de handicap
- mettre en œuvre des plans de formation individualisés.

5. Améliorer le niveau de qualification de tous les élèves

- motiver les élèves à atteindre un niveau d'excellence dans les matières qui correspondent à leurs capacités et intérêts
- promouvoir l'offre didactique spécifique pour des élèves surdoués et/ou particulièrement motivés
- promouvoir la différenciation pédagogique visant les élèves surdoués et/ou particulièrement motivés
- offrir des formations supplémentaires pour des élèves surdoués et/ou particulièrement motivés
- offrir des activités spécifiques aux surdoués et/ou particulièrement motivés
- prévoir des certifications supplémentaires et/ou mentions méritoires
- analyser le programme directeur d'une formation afin d'améliorer le niveau de qualification visé par cette formation.

6. Priorité proposée par le lycée/lycée technique:

Description succincte:

3. Indiquer les compétences transversales, par référence à la finalité et aux champs d'action choisis pour le PE (cochez ce qui convient)

- Quelles sont les compétences transversales des enseignants à développer ?
 - compétences sociales
 - compétences communicatives
 - compétences cognitives
 - capacités d'analyse globale, de structuration, de synthèse
 - capacités de présentation
 - recherche pédagogique
 - enseignement par projets
 - enseignement interdisciplinaire
 - travail en équipes

- Quelles sont les compétences transversales des élèves à développer ?

- compétences sociales
- compétences communicatives
- compétences cognitives
- capacités d'analyse globale, de structuration, de synthèse
- capacités de présentation
- apprentissage interdisciplinaire
- réalisation de projets
- autonomie
- travail en équipes

- Quelles sont les formations continues des enseignants à prévoir pour le PE?

- Quelles sont les formations continues des enseignants à implémenter de façon durable?

- Quelles sont les méthodes pédagogiques à développer, changer, créer, ...?

- Quelles sont, au sein de la communauté scolaire du lycée, les structures, procédures et notamment les moyens de communication à développer, changer, créer, ...?

- Quelles sont les demandes des élèves ou de leurs parents auxquelles l'école publique en général ou le lycée ne répond pas d'une façon adéquate et qui sont visées par le projet ?

4. Public(s) cible(s)

Quels sont les publics ciblés prioritairement par votre projet et comment comptez-vous les intégrer dans le projet?

- élèves:

- enseignants:

- parents d'élèves:

III. IDENTIFICATION DES BESOINS

À quels besoins par rapport au(x) public(s) cible(s) défini(s) par avant et en relation aux priorités du CCPÉ et du lycée, le projet répond-il ? Comment avez-vous identifié ces besoins ?

Le projet s'appuie-t-il sur des projets antérieurs («pé», projets SCRIPT et/ou autres)? Si oui, décrivez brièvement les références précises et le contexte du (des) projet(s) concerné(s).

IV. OBJECTIFS DU PROJET

Définir, par rapport à la priorité retenue, les objectifs du projet.

V. TRAVAIL À EFFECTUER PENDANT LA PRÉPHASE

Description des tâches à accomplir lors de cette préphase

VI. DÉCHARGES ET COÛTS PRÉVUS PENDANT LA PRÉPHASE

A. Décharges

Y-a-t-il un besoin en décharges pour le groupe de pilotage ?

(Spécifiez, svp). Un maximum de 5 décharges peut être accordé par groupe de pilotage.

Décharges demandées:

Les personnes impliquées dans un «pé» ont droit soit à des indemnités, soit à des décharges. Le cumul d'indemnités et de décharges pour la même personne n'est pas autorisé. Le directeur et le directeur adjoint d'un établissement ne peuvent pas bénéficier de décharges.

B. Répartition et motivation quant aux décharges au sein du groupe de pilotage

Description du rôle, de la tâche de chaque personne concernée et de la branche enseignée:

C. Autres coûts

Un budget maximal de 10.000 euros peut être accordé pour la préphase. Indiquez avec précision les dépenses prévues pour la préphase (*si nécessaire sous «V.D. Éventuelles autres précisions...»*). Merci de fournir des devis et/ou autres justifications concernant les lignes budgétaires ci-dessous:

<u>Lignes budgétaires</u>	Prévisions 2020 – 2021
Indemnités <ul style="list-style-type: none">• Enseignants: 42 eur/h• Personnel administratif:<ul style="list-style-type: none">• carrières inférieure et moyenne: 32 eur/h• carrière supérieure: 42 eur/h• Tiers	
Équipement <ul style="list-style-type: none">• Matériel pédagogique (livres, CD, DVD, etc.)• Matériel technique spécifique au projet:<ol style="list-style-type: none">1. achat2. location• Fournitures diverses (précisez sous D, svp)• Biens meubles durables acquis pour les besoins du projet• Biens consommables divers acquis pour les besoins du projet (autres que matériel technique, précisez sous D, svp)	
Déplacements <ul style="list-style-type: none">• Frais de voyage au Luxembourg• A l'étranger (Tarifs MENJE)	
Activités pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Organisation• Participation, (précisez sous D, svp)	
Production <ul style="list-style-type: none">• Matériel promotionnel (vidéo, cd-rom, t-shirts, etc.)• Divers (précisez sous D, svp)	

<p>Communication/Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonces dans les médias • Divers (précisez sous D, svp) 	
<p>Formation continue (hors formations IFEN)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Participation 	
<p>Coaching / accompagnement du projet (920 eur ttc max. par journée de travail + 300 eur ttc max. pour les frais de route et d'hébergement)</p>	
<p>Évaluation interne</p> <p>Évaluation externe (précisez sous D, svp)</p>	
<p>FRAIS de RESTAURATION / REPRÉSENTATION (Repas du groupe de pilotage ; repas avec tiers, etc. Max. 10% du budget total)</p>	
TOTAL	

L'achat de matériel technique et de biens meubles ne peut se faire qu'avec l'autorisation du CCPÉ. Une demande écrite devra parvenir au CCPÉ incluant les détails de l'achat envisagé.

Au cas où l'évaluation du projet devrait démontrer que des fonds ont été utilisés à une finalité ne correspondant pas à l'objet du «pé», le projet concerné devra rembourser les fonds afférents au CCPÉ. Un solde négatif est interdit. Si le solde du budget disponible est de 25% ou plus à la fin de l'année scolaire concernée, le «pé» devra motiver la non-utilisation des fonds accordés pour l'année scolaire concernée.

D. Éventuelles autres précisions que vous pensez être utiles à la description de votre projet